TIM POMMIES-PICOT

Agence IMMO PLAGE

BARÈME HONORAIRES

TRANSACTIONS & LOCATIONS

Barème applicable aux mandats signés à partir du 15/05/2026

L'AGENCE NE PEUT RECEVOIR NI DETENIR D'AUTRES FONDS, EFFETS OU VALEURS QUE CEUX REPRÉSENTATIFS DE SA REMUNERATION OU DE SES HONORAIRES pour l'activité TRANSACTIONS.

Les prix affichés s'entendent en EUROS. Les honoraires d'agence s'entendent avec un taux de TVA à 20%.

Principe du non-cumul : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches. Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est l'acquéreur.

*** Cas particuliers : honoraires au titre d'un mandat de vente détenu par une autre agence :**
le barème appliqué est celui de l'agence détentrice du mandat de vente, avec un partage d'honoraires entre agences.

Avis de valeur : 150 € TTC (Les avis de valeur sont facturés uniquement lorsqu'il n'y a pas de projet de vente ou mise en location).

HONORAIRES DE VENTE

Immobilier d'habitation

Prix de vente TTC (hors honoraires)	Honoraires Charge Acquéreur TTC
De 0 à 19 999 €	2 000 €
De 20 000 à 44 999 €	3 500 €
De 45 000 à 59 999 €	5 000 €
De 60 000 à 74 999 €	6 000 €
De 75 000 à 109 999 €	8 000 €
De 110 000 à 149 999 €	9 000 €
De 150 000 à 179 999 €	10 000 €
De 180 000 à 219 999 €	12 000 €
De 220 000 à 249 999 €	14 000 €
De 250 000 à 299 999 €	15 000 €
à partir de 300 000 €	5 % maximum

HONORAIRES DE TRANSACTION

Vente de Murs Commerciaux, Cession de fonds de commerce, Cession de droit au bail

Prix du bien HT	Honoraires HT en % du prix de vente	Honoraires TTC en % du prix de vente
De 1 à 50 000 €	Montant forfaitaire 5 000 €	Montant forfaitaire 6 000 €
De 50 001 à 200 000 €	8,3 %	10 %
De 200 001 à 300 000 €	5,83 %	7 %
à partir de 300 000 €	4,17 %	5 %

LOCATION ANNUELLE

à usage d'habitation (Zone non tendue)

Locations à usage d'habitation :

- Honoraires de visite, de constitution de dossier et rédaction de bail : 8 € / m² à la charge du propriétaire et du locataire (à parts égales).
- Honoraires d'état des lieux : 3 € / m² TTC à la charge du propriétaire / 3 € TTC / m² à la charge du locataire.

Baux code civil :
Forfait fixe de 300 € TTC avec une répartition à parts égales entre bailleur et locataire (50/50).

EXCEPTION – Bail code civil de moins de 4 mois
Les honoraires sont exclusivement à la charge du locataire, dans la limite de 300 € TTC maximum, comprenant la rédaction du bail et l'état des lieux.

Honoraires d'état des lieux bail code civil :
3 € / m² avec un maximum de 300 €
(à la charge du propriétaire et du locataire à parts égales).

HONORAIRES BAUX

Commerciaux et Professionnels

- **Honoraires de commercialisation**
  (visite, constitution de dossier, rédaction de l'état des lieux) :
  10 % HT du loyer annuel HT et HC (hors charges)
  à la charge du locataire.

- **Rédaction du bail :**
  500 € HT soit 600 € TTC à la charge du locataire.

- **Honoraires de renouvellement de bail**
  à la charge du locataire :
  400 € HT soit 480 € TTC.

VOTRE PROJET, NOTRE ENGAGEMENT.

TRANSPARENCE • CONFIANCE • PROXIMITÉ